

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

SOCCER



SAISON 2023-2024

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES	3
ART. 2 RÈGLEMENTS OFFICIEL EMPLOYÉS	3
ART. 3 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT	3
ART. 4 COMPOSITION DES ÉQUIPES	3
ART. 5 DURÉE DES PARTIES	3
ART. 6 BALLON OFFICIEL	4
ART. 7 CLASSEMENT	4
ART. 8 SUSPENSIONS	4
ART. 9 RÉCOMPENSES	5

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	DATE DE NAISSANCE
Benjamin	1 ^{er} octobre 2009 au 30 sept. 2011
Cadet	1 ^{er} octobre 2007 au 30 sept. 2009
Juvenile	1 ^{er} juillet 2005 au 30 sept. 2007

ART. 2 RÈGLEMENTS OFFICIEL EMPLOYÉS

Les règlements officiels employés sont ceux de la F.I.F.A
Les règlements spécifiques ont préséances sur les règlements officiels.
La réglementation administrative du RSEQLL doit être respectée.

ART. 3 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT

Le surclassement est autorisé.

3.1 Chevauchement

Un élève-athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau inférieur lorsqu'il participe activement à 3 parties dans la catégorie et/ou niveau supérieur.

ART. 4 COMPOSITION DES ÉQUIPES

4.1 Une équipe pourra inscrire un maximum de vingt-cinq (25) joueurs sur l'alignement de son équipe (feuille de partie).

4.2 Nombre minimum de joueurs :

Une équipe doit se présenter avec un minimum de sept (7) joueurs prêts à commencer la partie. Toute équipe qui ne respecte pas ce minimum perdra automatiquement par forfait.

ART. 5 DURÉE DES PARTIES

5.1 En saison régulière, les parties seront de deux (2) demies de trente-cinq (35) minutes sans prolongation

5.2 Prolongation :

Lors des séries de fin de saison, en cas de prolongation, dix (10) minutes (2 X 5 minutes) seront jouées sous la formule de but en or (dès qu'un but est marqué, la partie est terminée), si l'égalité persiste, cinq (5) tirs de confrontation seront accordés à chaque équipe, et ce, aux joueurs sur le terrain seulement.

5.3 **Écart :**

Dès qu'un écart de sept (7) buts séparera les deux équipes en présence, l'entraîneur de l'équipe en déficit a le pouvoir d'arrêter la partie ou de la laisser se poursuivre. Ainsi, une équipe ayant remporté par plus de 7 points sa partie, se verra quand même attribué un pointage ayant un écart de 7 buts avec son adversaire.

ART. 6 **BALLON OFFICIEL**

Le ballon officiel pour toutes les catégories (benjamin, cadet et juvénile) est un ballon de taille 5 en cuir.

ART. 7 **CLASSEMENT**

SOCCER	
Points reliés à la performance	Points reliés au code d'éthique
3 points = Victoire	2 points = 0-1 carton jaune par partie
1 point = Nulle	1 point = 2-3 cartons jaunes par partie
0 point = Défaite ou forfait	0 point = 4 cartons jaunes et + par partie 1 expulsion Forfait

Forfait : Une équipe qui gagne par forfait gagnera la partie avec un pointage de 3 à 0. Seul l'équipe gagnante a droit à ses points d'éthique.

ART. 8 **SUSPENSIONS**

8.1 Tout joueur ou entraîneur qui se voit décerner un carton rouge lors d'une partie sera automatiquement suspendu pour la partie suivante.

8.2 Tout joueur qui se voit décerner un troisième carton jaune au cours de la saison sera automatiquement suspendu pour la partie suivante.

8.3 Un joueur qui reçoit un cinquième carton jaune au cours de la saison et/ou des éliminatoires et/ou du championnat régionale est suspendu automatiquement pour les deux parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional).

Pour chaque carton jaune supplémentaire suite au cinquième, l'élève-athlète est suspendu automatiquement pour les trois parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional). De plus, son dossier sera soumis au comité de discipline.

Deux cartons jaunes reçus dans la même partie sont comptabilisés comme une expulsion et les sanctions de ce dernier s'appliquent.

8.4 Si une équipe reçoit deux (2) expulsions dans la même partie, l'équipe perd par forfait (toute combinaison de joueurs et d'entraîneurs).

- 8.5** Si un entraîneur est expulsé, il doit quitter l'enceinte. L'entraîneur doit être remplacé par une personne responsable de 18 ans et plus. En tout temps, cette personne doit être inscrite sur la feuille de partie avant le coup d'envoi de la partie et sur le banc lors de l'expulsion. De plus, son dossier sera soumis au comité de discipline.
- 8.6** Un entraîneur qui aligne un joueur inadmissible (pour des cartons) perd par forfait.
- N.B. L'entraîneur a la responsabilité de connaître le nombre de cartons cumulés par son équipe.**

ART. 9 Récompenses

- 9.1 Une bannière locale sera remise à l'équipe terminant en tête du classement de la saison régulière pour la division 3.
- 9.2 Une bannière régionale sera remise à l'équipe championne du championnat régional scolaire pour la division 3.
- 9.3 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois (3) premières équipes lors du championnat régional scolaire pour la division 3.